

occasion, parce que l'éducation relevant exclusivement des provinces, cela les empêchait précisément d'exprimer les points de vue du gouvernement fédéral et de protéger comme ils le devaient, conformément à leur rôle, les droits des minorités.

Monsieur le président, quelques-uns désirent la suppression pure et simple du Sénat. Évidemment, si l'on veut faire de ce corps législatif une assemblée de politiciens partisans, qui n'ont d'autre but que de protéger les intérêts de leur parti politique, à ce moment-là, je suis d'accord avec ceux qui préconisent l'abolition du Sénat. Mais je suis d'avis...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député me permettra de l'interrompre, un instant, pour lui rappeler qu'à la suite d'un vote de la Chambre, ce matin, il a été décidé que la question de la suppression du Sénat dépassait le cadre des dispositions de la mesure présentement à l'étude, et, en conséquence, je suggère à l'honorable député de limiter ses observations aux dispositions du projet de loi lui-même.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je vais me soumettre à votre décision. Je faisais tout simplement allusion à la suppression du Sénat, en passant, et je ne crois pas m'être tellement éloigné du cadre de la discussion lorsque je faisais allusion aux possibilités de supprimer le Sénat.

La mesure à l'étude préconise une réforme du Sénat, du moins c'est ce qu'on appelle une réforme, mais je suis d'avis que c'est une réforme des plus limitée qu'on veut apporter à la réglementation du Sénat.

Dans les circonstances, je crois que nous devons appuyer la proposition du gouvernement, parce que, à mon sens et parlant en mon nom personnel, un des buts importants qui sera atteint par la limitation de l'âge des sénateurs sera de faciliter une certaine rotation parmi les membres de la Chambre.

● (2.40 p.m.)

A mon avis, lorsqu'un député a passé quelques années ici, et particulièrement au Sénat, il a exposé tous ses points de vue et il n'a pas beaucoup d'argumentation nouvelle à apporter. Personnellement, je considère le rôle du Sénat et des sénateurs comme un rôle de modérateurs. Il y en a qui désirent voir de très jeunes hommes au Sénat. Quant à moi, je m'y opposerais; je serais pour l'âge minimum de 50 ans et, évidemment, l'âge maximum de 75 ans.

Pourquoi? Parce que je considère que les sénateurs peuvent être nommés pour leurs connaissances et leur compétence. Je considère que le Sénat est un endroit où la compétence dans les diverses «activités» du pays doit provenir, sous forme d'héritage, des

connaissances acquises par l'expérience de la vie.

A mon sens, on devrait faire appel à des hommes expérimentés dans les divers champs d'activité, de façon qu'ils puissent sans parti pris en faire bénéficier le Sénat, la Chambre des communes et le peuple canadien dans son entier.

C'est un endroit idéal d'où des hommes pourraient communiquer à ceux qui sont plus jeunes l'expérience qu'ils ont vécue et les connaissances qu'ils ont acquises.

C'est pourquoi je suis favorable à ce que nous conservions le Sénat, mais en apportant à sa constitution des modifications qui permettraient aux divers éléments de notre société d'être bien représentés et de faire valoir leurs points de vue.

Il y a un autre point que j'aimerais également qu'on prenne en considération: c'est que les nominations au Sénat soient faites sur une base fédérale-provinciale. Je comprends que cela requerrait une autre modification à la constitution canadienne. Mais, à ce sujet, je partage parfaitement la proposition de MM. Faribault et Fowler à l'effet que les sénateurs devraient être nommés dans la proportion de 50 p. 100 par le gouvernement fédéral et 50 p. 100 par les gouvernements provinciaux. De cette façon, les vues des divers gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral seraient bien représentées. Cela aurait un autre avantage, monsieur le président, en ce sens qu'il y aurait automatiquement une espèce d'émulation entre les différents niveaux de gouvernements, afin que soient nommés les meilleurs représentants possibles, des hommes du plus haut calibre à Ottawa pour faire valoir avec la plus grande efficacité possible le point de vue de leur province respective.

Je suis convaincu que la province de Québec délèguera ses meilleurs hommes ici et que les autres provinces en feront autant. Ainsi, le gouvernement fédéral, pour équilibrer la situation, se verrait dans l'obligation de faire appel aux meilleurs génies de notre génération de façon que nous ayons, au Sénat, de vraies lumières, au lieu des chandeliers éteints, comme c'est le cas pour plusieurs.

A mon avis, ce serait la meilleure des réformes que nous pourrions apporter au Sénat.

La province de l'Alberta, par exemple, qui a un gouvernement créditiste depuis 30 ans, n'a jamais eu un de ses porte-parole au Sénat. Le gouvernement de la Saskatchewan, qui a eu un régime socialiste pendant 18 ans, n'a pas non plus de représentant au Sénat. Il me semble que ce n'est pas logique, car à mon avis, ces personnes auraient pu apporter une contribution positive et efficace aux délibérations de la Chambre Haute.

Il y en a qui prétendent que si seulement des personnes âgées siègent au Sénat, elles